

<http://www.crifrance.com/actualites/patrick-braouezec-contre-la-loi>



# Patrick Braouezec contre la loi votée au sénat

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 22 janvier 2012

Date de parution : 22 janvier 2012

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

Je suis particulièrement choqué par la proposition de loi reprise par les sénateurs, membres du Parti Socialiste, qui vise à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées de la petite enfance.

Cette loi vise une catégorie de la population et une seule, les citoyennes musulmanes portant foulard -je dis bien foulard et non pas niqab ou burqua- qui se trouvent dès lors confrontées à une véritable chasse aux sorcières. Le but de ce projet est de les exclure de l'espace public et social mais va jusqu'à les contrôler dans le privé ; de ce fait, il constitue une atteinte aux principes fondamentaux de la loi de 1905, que sont la liberté de conscience et d'opinion.

Alors que cette même loi, la Déclaration universelle des droits de l'homme mais aussi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 garantissent la liberté de conscience et d'expression pour tous les citoyens, quelle que soit leur religion ou non religion.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'exclusion des Musulmans et, plus particulièrement des Musulmanes.

Quand certains élus cesseront ils de stigmatiser des citoyennes françaises parce qu'elles portent un foulard ?

Depuis 2004, il y a nombre de mesures d'exception décidées contre les femmes musulmanes : loi de 2004 pour chasser les jeunes filles avec un foulard (ou un bandana, un turban, une casquette) et/ou une robe jugée trop longue dans les collèges et les lycées ; loi d'interdiction du port du voile intégral dans les espaces publics ; en 2011, résolution votée par l'UMP réclamant l'extension du principe de neutralité pour tout collaborateur du service public, à l'ensemble des structures privées des secteurs social, médico-social et de la petite enfance et estimant souhaitable la possibilité, pour toute les entreprises, d'encadrer les pratiques et tenues « susceptibles de nuire à un vivre ensemble harmonieux » ; volonté d'exclusion des mamans portant un foulard de l'accompagnement des sorties scolaires, maires refusant de procéder à un mariage si la future mariée persiste à garder son foulard...

**Cette loi d'exclusion est insupportable, car c'est bien l'Islam qui est visé et cela suffit.**

*Patrick Braouezec, député maire de Nanterre*